



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL  
SRAG 1241

Arrêté n° 2016 / 119 /PREF/SG/SRAG du 4 AOÛT 2016  
Autorisant une manifestation sportive  
à Saint-Martin le 21 août 2016

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS  
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

\*\*\*

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin;
- Vu le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - Madame Anne LAUBIES
- Vu l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;

- Vu** l'arrêté n°2016-046/SG/MCI du 21 mars 2016 modifiant l'arrêté n°2015-199 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté n°2016-055/SG/MCI du 14 avril 2016 modifiant l'arrêté n°2016-046 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu** la demande en date du 18 mars 2016 formulée par Monsieur DANIEL REMI président du CCTSM ;
- Vu** la police d'assurance conformes aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu** l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 22 juin 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Martin en date du 22 juin 2016 ;
- Vu** l'avis favorable du SDIS en date du 20 juillet 2016 ;
- Vu** l'avis favorable de la DJSCS en date du 12 juillet 2016 ;

**Sur proposition du chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**

## A R R Ê T E

**Article 1er** : Monsieur DANIEL REMI, président du CCTSM, est autorisé à organiser une course cycliste sur la voie publique, le 21 août 2016, dont le détail des parcours est annexé au présent arrêté.

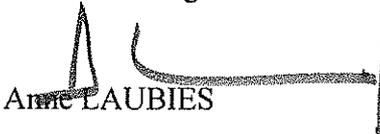
**Article 2** : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des textes précités.

**Article 3** : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

**Article 4** : Le chef de cabinet de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, la Présidente du conseil territorial de Saint-Martin, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,  
La Préfète déléguée

  
Anne LAUBIES

**Délais et voies de recours** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois après sa publication ou sa notification, auprès du tribunal administratif compétent.

## LE PARCOURS

RUE DE HOLLANDE – RUE DE HOLLANDE LE 21 AOUT 2016

2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, junior, pass'cyclist, pass'cyclist open et master

### Courses-en ligne 67,92 kms

Départ à 08 :00 en face tri sport – rond-point agrément – bld Hubert petit – rue de la république rue de hollande (2 fois) - morne Valois – Rambaud – la savane – grand case – rond-point cul de sac – grand case – la savane – morne oreilly – st louis – Rambaud – morne Valois – bld Hubert petit - rue de la république – rue de hollande (4fois)

**Arrivée face magasin tri sport**

RUE DE HOLLANDE – RUE DE HOLLANDE LE 21 AOUT 2016

Feminine

### Course-en ligne 36,434 kms

Départ à 12 :00 en face tri sport – rond-point agrément – bld Hubert petit – rue de la république rue de hollande (2 fois) - morne Valois – Rambaud – la savane – grand case – rond-point cul de sac – grand case – la savane – morne oreilly – st louis – Rambaud – morne Valois – bld Hubert petit - rue de la république – rue de hollande (2fois)

**Arrivée face magasin tri sport**

RUE DE HOLLANDE – RUE DE HOLLANDE LE 21 AOUT 2016

Minime et cadet

### Courses-en ligne 37,11 kms

Départ à 14h30 devant tri sport / rue de hollande / rond-point agrément / blvd Hubert petit / rue de la république / rue de hollande. (Circuit de 2,474 kms à faire 15 fois)

**Arrivée face magasin tri sport**

RUE DE HOLLANDE – RUE DE HOLLANDE

### CONCOURS MEILLEUR SPRINT 1,448 kms

Homme et femme

Départ : 16h00 devant tri sport / devant le rond-point agrément / rue de hollande / arrivée en face magasin tri sport.

## Liste des signaleurs

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NO DE LICENCE</b>	<b>DATE DE NAISSANCE</b>
FRANCILLETTE	David	760 596 300 029	31/01/1953
BENJAMIN	Nicolas	821 296 300 002	06/12/1964
ELLIS	Jean Michel	970 396 300 044	23/10/1974
GOMA	Magali	960 496 200 392	20/01/1967
GALVANI	Steve	881 196 300 012	23/11/1970
CARTY	Keith	930 196 300 018	27/04/1968
BOULON	George	810 296 300 009	05/08/1950
BROOKS	Rosette	840 296 300 007	11/08/1962
DANIEL	Rémi	9 507 963 000 044	14/01/1974
LAKE	Norman	911 096 300 049	14/11/1973
MIATH	Junior	800 496 300 016	01/06/1960
CHALLENGER PIPER	Marvern	120 896 300 103	25/08/1985
LAKE	Anne	970 496 300 035	15/08/1974
GUMBS	Gerald	980 696 300 040	21/02/1980
RICHARDSON	Charles	880 296 300 013	16/01/1969
RICHARDSON	Moran	861 096 300 005	30/03/1969
GUMBS	Robert	000 396 300 018	21/03/1981
WILLIAMS	Rémy	840 296 300 012	09/08/1965